

## **Augmentation de capital annoncée**

**Société Tunisienne de Verreries  
- SOTUVER -**

**Siège social : Z.I. Djebel Oust -1111- Bir Mcherga-Zaghouan**

***Cet avis annule et remplace celui publié  
au Bulletin Officiel du CMF n° 6204 du 07 Octobre 2020***

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **23 juillet 2020**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **5 961 725 dinars** par incorporation :

- des réserves spéciales d'investissement constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du Code d'Incitations aux Investissements d'un montant de 2 226 650 dinars ;
- d'une partie des primes d'émission d'un montant de 3 735 075 dinars.

Les **5 961 725 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune seront attribuées aux anciens actionnaires à raison de **sept (07) actions nouvelles gratuites** pour **trente-deux (32) actions anciennes**.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER passera de **27 253 600 dinars** à **33 215 325 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du **09 octobre 2020**.

### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

### **Cotation en bourse :**

- Les actions anciennes SOTUVER seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **09 octobre 2020**;
- Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir du **09 octobre 2020**, séparément des actions anciennes et ce, jusqu'à la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2020, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.
- Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **09 octobre 2020**.

### **Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **09 octobre 2020**.